

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 19 février 2026
Convocation affichée le : 19 février 2026
Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil six, le 26 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absent excusé : Jean-Pierre BATAIS donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON, Bruno DE VILLELE donne pouvoir à Claude PAPADOPOULOS, Marie-Hélène BRANDILLY donne pouvoir à Nadine CORBEL

Absent : Franck SAMSON

Claude PAPADOPOULOS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2026/10	Subvention pour la réalisation de fresques dans la cour de l'école de SAINT-THUAL
---------------------------------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le directeur de l'école communale a sollicité le Conseil Municipal afin d'obtenir une subvention pour la réalisation d'un projet artistique.

L'école souhaite réaliser des fresques sur panneaux afin d'embellir l'entrée de l'établissement, située dans la petite cour. Ce projet sera mené avec l'accompagnement d'un artiste intervenant de Lanvallay.

Ce projet a pour objectifs :

- De rendre plus accueillant l'espace d'entrée emprunté quotidiennement par les élèves ;
- D'améliorer le cadre de vie scolaire ;
- De valoriser la labellisation de l'école dans le cadre des dispositifs EAC (Éducation Artistique et Culturelle) et E3D (École/Établissement en Démarche globale de Développement Durable) ;

Monsieur le Maire précise que cette initiative s'inscrit pleinement dans la volonté municipale de soutenir les projets éducatifs et culturels du territoire.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'école communale pour la réalisation de ce projet ;
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent à cette décision.

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Claude PAPADOPOULOS